



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

105^{ème} Session du Conseil exécutif

Déclaration

S.E. Corinne Cicéron Bühler
Représentante permanent de la Suisse auprès de l'OIAC

Débat général

La Haye, 05-08 Mars 2024

Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons

105th Session of the Executive Counsel Statement

H.E. Corinne Cicéron Bühler
Permanent Representative of Switzerland the OPCW

General Debate

The Hague, 05-08 March 2024

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous remercier pour l'excellente manière dont vous dirigez nos travaux et à vous assurer du plein soutien de ma délégation. En outre, je voudrais saisir cette occasion pour remercier une fois de plus le directeur général et le secrétariat technique pour leur précieux travail.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de réitérer la pleine confiance de la Suisse dans le travail de l'OIAC et de ses missions. Son travail est fondamental, son intégrité et professionnalisme sont incontestables. De plus, la Suisse est fermement convaincue de la nécessité et la légitimité de ce travail. Les faits en témoignent :

1. Dix ans après la déclaration initiale de la République arabe syrienne, elle est toujours considérée comme étant lacunaire, notamment en raison de nombreuses incohérences entre la déclaration initiale et les soumissions ultérieures. Tant que ces questions ne sont pas résolues, la République arabe syrienne continue de manquer aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et de la résolution 2118 du Conseil de sécurité. En même temps, nous prenons note des développements positifs, incarnés par la tenue des 25^{ème} et 26^{ème} série de consultations entre l'équipe d'évaluation des déclarations (DAT) et la République arabe syrienne.

2. Les enquêtes indépendantes et impartiales menées par les Nations unies et l'OIAC ont conclu à neuf reprises qu'il existait des motifs raisonnables de croire que la République arabe syrienne était responsable d'attaques utilisant des armes chimiques.

3. Le directeur général a clairement indiqué que rien dans la Convention n'empêche l'Organisation de jouer un rôle dans l'attribution d'une attaque utilisant des armes chimiques. L'annexe sur la vérification stipule même expressément que toute information susceptible de servir à identifier l'origine des armes chimiques utilisées doit être incluse dans les rapports.

C'est dans ce contexte que la CSP-28 a adopté la décision intitulée « addressing the threat from chemical weapons use and the threat of future use ». La Suisse salue l'adoption de cette décision et tient à souligner qu'elle vise non seulement à remédier au non-respect persistant des obligations par la République arabe syrienne, mais aussi à la menace émanant d'acteurs non étatiques. La publication récente du quatrième rapport de l'équipe d'identification et d'enquête de l'OIAC (IIT) souligne cette menace. Enquêtant sur une attaque aux armes chimiques à Marea, en Syrie, l'IIT conclut qu'il existe des motifs raisonnables de croire que l'ISIL a utilisé de l'ypérite. La Suisse condamne cette attaque et exige que les responsables soient traduits en justice. La menace du terrorisme chimique a également été examinée par le groupe de travail sur le terrorisme chimique sous la présidence compétente de l'ambassadeur Vusumuzi Madonsela d'Afrique du Sud, que nous remercions pour son travail.

Monsieur le Président,

Il y a quatre ans, Alexei Navalny a été empoisonné avec un agent Novichok, comme l'a confirmé l'OIAC. La Suisse a condamné l'empoisonnement avec la plus grande fermeté et a appelé la Russie à mener une enquête transparente, à respecter ses obligations au titre de la Convention et à coopérer pleinement avec l'OIAC. Il y a deux semaines, Alexei Navalny est décédé dans un établissement pénitentiaire russe. La Suisse est consternée par ce décès et nos pensées vont à sa famille. Nous appelons à nouveau les autorités russes à mener une enquête fiable et transparente sur les circonstances de sa mort. Les responsables doivent répondre de leurs actes.

De même, la Suisse s'inquiète du nombre croissant de rapports décrivant l'utilisation d'agents anti-émeutes par la Russie en Ukraine. Il est inquiétant de constater que les allégations sont de plus en plus graves, passant de cas isolés à des cas plus systématiques. Si ces allégations étaient confirmées, une telle utilisation constituerait une violation du droit international, y compris de la convention sur les armes chimiques.

Ces développements soulignent que nous ne pouvons pas considérer la norme mondiale contre les armes chimiques comme acquise et mettent l'accent sur la nécessité d'une vigilance accrue ; ils montrent le rôle essentiel des organes directeurs (PMOs) dans le traitement de

toute violation alléguée ou avérée de la norme ; et soulignent le plus haut niveau d'expertise technique dont doit disposer le Secrétariat technique, notamment pour pouvoir répondre aux demandes. Permettez-moi également de souligner les contributions indispensables du conseil scientifique consultatif (SAB) et le soutien de la Suisse à la création d'un nouveau groupe de travail temporaire sur la criminalistique chimique.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines qui ont été identifiés comme particulièrement pertinents pour renforcer notre Organisation, à savoir la représentation géographique, la politique de titularisation et la poursuite de l'inclusion de la société civile. La Suisse s'est engagée à aller de l'avant sur ces questions et salue le projet de décision concernant la représentation géographique qui bénéficie du plein soutien de mon gouvernement.

Monsieur le Président,

Un cessez-le-feu humanitaire immédiat est nécessaire pour protéger les civils, libérer tous les otages et garantir l'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza et à travers la bande de Gaza. La Suisse appelle toutes les parties à respecter le droit international des droits de l'homme et à protéger les civils. En ce qui concerne l'utilisation du phosphore blanc, nous considérons généralement que la Convention sur certaines armes classiques et son Protocole III constituent le forum approprié pour aborder ces préoccupations.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et qu'elle soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie.

Mr Chairperson,

Taking the floor for the first time, I want to thank you for your excellent steering of our work and to assure you of the full support of my delegation. Further, I want to take this opportunity, to once again thank the Director General and the Technical Secretariat for their valuable work.

Mr. Chairperson,

Let me reiterate Switzerland's full confidence in the work of the OPCW and its missions. Their work is fundamental, and their integrity and professionalism are beyond question. Further, it is Switzerland's strong conviction that there is no doubt about the necessity nor the legitimacy of this work. This is demonstrated by the following facts:

1. Ten years after the initial declaration of the Syrian Arab Republic, this declaration is still considered to be incomplete, in particular due to many inconsistencies between the initial declaration and subsequent submissions. As long as these issues remain unresolved, the Syrian Arab Republic continues to be in non-compliance with its obligations under the Convention and the Security Council Resolution 2118. At the same time, we take note of the positive developments, represented by the holding of the 25th and 26th round of consultations between the DAT and the Syrian Arab Republic.
2. Independent and impartial investigations carried out by the United Nations and the OPCW have concluded on nine occasions that there were reasonable grounds to believe that the Syrian Arab Republic was responsible for attacks using chemical weapons.
3. The Director General has made clear that nothing in the Convention precludes an attribution role for the Organization. The Verification Annex even expressly states that any information that might serve to identify the origin of any chemical weapons used, shall be included in reports.

It is against this backdrop, the CSP-28 adopted the decision titled "addressing the threat from chemical weapons use and the threat of future use". Switzerland welcomes the adoption of this decision and wants to point out that it not only seeks to address the continued non-compliance by the Syrian Arab Republic, but also the threat arising from non-state actors. The most recent publication of the 4th report of the OPCW Identification and Investigation Team (IIT) underscores this threat. Investigating a Chemical Weapons attack in Marea, Syria, the IIT concludes that there are reasonable grounds to believe that ISIL deployed sulfur mustard. Switzerland condemns this attack and demands that those responsible are brought to justice. The threat of chemical terrorism has also been elaborated by the OEWG-T under the able chairmanship of Ambassador. Vusumuzi Madonsela of South Africa, to whom we are grateful for his work.

Mr. Chairperson,

Four years ago, Alexei Navalny was poisoned with a Novichok agent, as confirmed by the OPCW. Switzerland had condemned the poisoning in the strongest possible terms and called on Russia to conduct a transparent investigation, respect its obligations under the Convention and to cooperate fully with the OPCW. Two weeks ago, Alexei Navalny died in a Russian penal institution. Switzerland is dismayed by his death and our thoughts are with his family. Again, we call on the Russian authorities to carry out a credible and transparent investigation into the circumstances of his death. Those responsible must be held accountable.

In the same vein, Switzerland is worried about the increasing number of reports describing the use of riot-control agents by Russia in Ukraine. Concerningly, the allegations have moved up in severity; from isolated to more systematic cases. Should these allegations be confirmed, such use would constitute a violation of international law, including the Chemical Weapons Convention.

These developments underline that we cannot take the global norm against chemical weapons for granted and emphasize the need for increased vigilance; they show the critical role of the

policy-making organs in addressing any alleged or proven violations of the norm; and they underscore the highest level of technical expertise which must be available to the TS, in particular for it to be able to respond to requests. Let me also stress the indispensable contributions by the SAB and Switzerland's support for the establishment of a new Temporary Working Group on Chemical Forensics.

Over the past year a lot of progress has been made in several areas that have been identified as particular relevant to further strengthen our Organization, namely geographical representation, tenure policy, and the further inclusion of civil society. Switzerland is committed to moving forward on these issues and welcomes the draft decision regarding geographical representation that enjoys the full support of my government.

Mr. Chairperson,

Switzerland believes that the immediate release of the hostages, a humanitarian ceasefire, unhindered access for humanitarian aid to Gaza and full compliance with international humanitarian law and human rights by all parties are urgent. With regard to the use of white phosphorus as a weapon, we consider the Convention on Certain Conventional Weapons and its Protocol III the appropriate forum to address these concerns.

I request that this statement be considered an official document of this Executive Council session and be published on Catalyst and on the OPCW's official website.

I thank you.

check against deliver